



Organisation des  
États Américains



## **COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)**

QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
20 mars 2015  
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.15  
CICTE/doc.7/15  
23 mars 2015  
Original: espagnol

### **RÉSOLUTION**

#### **LIEU ET DATE DE LA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)**

(Approuvée à la cinquième séance plénière, tenue le 20 mars 2015)

## RÉSOLUTION

### LIEU ET DATE DE LA SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

(Approuvée à la cinquième séance plénière, tenue le 20 mars 2015)

LE COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE),

GARDANT PRÉSENT À L'ESPRIT:

Que l'article 18 de son Statut établit que "le siège du Comité est celui du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains";

Que l'article 19 dudit Statut établit aussi que "le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) tient une session ordinaire par an";

Que l'article 16 de son Règlement prévoit que le CICTE "tient une session ordinaire par an",

CONSIDÉRANT que les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme accordent leur appui à la date et au lieu de la Seizième Session ordinaire,

DÉCIDE de tenir la Seizième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) les 25 et 26 février 2016 au siège de l'Organisation des États Américains, sise à Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique).